



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

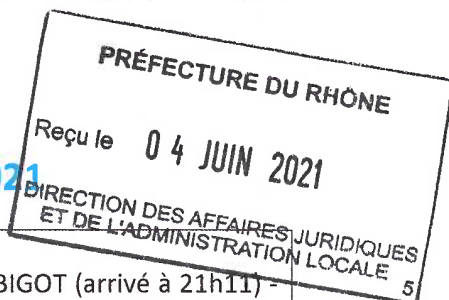
ALBISSY
CHAMPAGN
CHASSALAY
CULLONDRA
CULPON
CURS
L'ONEST

TREFFU
POIRIER
SUNGIFU
ST OIR
ST DIDIER
SILVAIN
SILVAIN

GRANDLYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 25/05/2021



- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus titulaires présents : 25**
- **Nombre de votants : 32**

Date de la convocation 05/05/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
03/06/2021

Affichage du compte-rendu :
le 31/05/2021

Présents : Pascale BAY - Marc BIGOT (arrivé à 21h11) -
Cyrille BOUVAT - Jérémy CAMUS - Blandine COLLIN -
Elisabeth DE FREITAS - Franck DECRENISSE (arrivé à
20h50) - Béatrice DELORME - Armand-Louis DE
MONTRICHARD (arrivé à 20h48) - Cyrille FIARD -
Véronique GAZAN - Rémy GAZAN - Thierry GOYET -
Séverine HEMAIN - Valérie KATZMAN - Catherine
LAFORET - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Eric
MADIGOU - Guillaume MALOT - Anne-Laure MATHIAS -
Jacques MONGOIN - Sébastien PAGNARD - Jacques
PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Max
VINCENT - Jacques MONGOIN - Selma JACOB

**Absents excusés ayant donné un pouvoir ou représenté
par un suppléant ayant une voix délibérative :**

Corinne CARDONA (pouvoir donné à Anne-Laure
MATHIAS) - Pascal DAVID (remplacé par son suppléant
Jacques MONGOIN) - Pierre GOUVERNEYRE (remplacé
par sa suppléante Selma JACOB) - Jean-Marie HOMBERT
(pouvoir donné à Guillaume MALOT) - Thomas TEILLON
(pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Emmanuel
BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth De Freitas) -
Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)

Absent(s) : Pierre ATHANAZE

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **mardi 25 mai 2021, à 20h30**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 05/05/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-05-28

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ST DIDIER AU MONT D'OR ET LE SMPMO CONCERNANT LA FERME DES SEIGNES

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

Le SMPMO a pour objet la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles du territoire Plaines Monts d'Or.

La charte d'objectifs du SMPMO adoptée à l'unanimité des membres du SMPMO et le document cadre de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or approuvent la politique foncière volontariste.

Dans le cadre de cette politique et à travers les axes 1 et 2 du document cadre de l'Espace Agriparc Plaines Mont d'Or il est prévu la possibilité de réaliser des acquisitions foncières avec mise à disposition des agriculteurs.

Ceci constitue l'un des moyens d'intervention du Syndicat pour la préservation d'une agriculture périurbaine sur le territoire Plaines Monts d'Or, permettant de faciliter les transmissions d'exploitations agricoles et de garantir les usages et les vocations des terrains agricoles et naturels.

Le SMPMO se laisse la possibilité de réaliser des acquisitions partagées avec d'autres collectivités, des partenaires privés et tout autre organisme qualifié.

La forme juridique adaptée sera à définir à chaque projet et sera a minima contractualisée à travers une convention.

La présente convention concerne l'acquisition en indivision avec la commune de Saint Didier au Mont d'Or du bien dit « ferme des Seignes » situé sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

Elle a pour objet de définir les modalités d'acquisition et les rôles réciproques des deux parties dans la conduite de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 26/05/2021*

Béatrice DELORME, Présidente

